



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 28 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le trois Juillet 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, M. S. GRACIA, Mme C. CABOUX, M. C. BEL, M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, M. G. GIRAUD, Mme E. COILLARD, Mme M. DYBOWSKI et Mme I. ROCCATI-BOSCH

MEMBRE EXCUSE : Mme S. JACQUET, M T. CANAL et Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. CABOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00

Il fait part au conseil que :

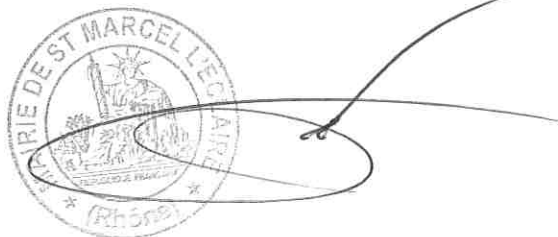
- Madame S. JACQUET a donné pouvoir à Madame C. CABOUX
- Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

M. le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de 22 Mai dernier.

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N°20/2025	DELIBERATION AVENANT LOT07 - AOMT	Approuvé à l'unanimité
N°21/2025	DELIBERATION AVENANT LOT09 - C BOIS	Approuvé à l'unanimité
N°22/2025	DELIBERATION AVENANT LOT10 - PAGANO	Approuvé à l'unanimité
N°23/2025	DELIBERATION AVENANT LOT11 - COURBIERE	Approuvé à l'unanimité
N°24/2025	DELIBERATION AVENANT LOT13 - MOOS	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
Stéphanie JACQUET